

FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENT UN AN (52 N^{OS})

BUREAU RUE DE LA SORBONNE



On entre partout quand on a L' SAC

ABONNEMENT :

Un an fr. 7 00

Franco par la Poste

Bureaux

12 - Rue de l'Étuve - 12

A LIÈGE

Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES :

La ligne fr. 50

RÉCLAMES :

Dans le corps du journal

La ligne 1 00

Fait-divers 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Variations sur une buse.

Quelques lecteurs ont la bonhomie de me demander mon avis sur l'élection provinciale de dimanche dernier.

Je ne m'abîmerai pas dans de longues réflexions pour répondre.

Mon avis est que M. Marcotty est élu et que je ne le suis pas.

Si ce n'est pas profond, au moins, c'est clair.

Sans doute, je pourrais m'accrocher à la perche que me tend la Gazette de Liège qui prétend que M. Marcotty, ayant obtenu 1582 voix seulement, a subi un véritable échec moral.

Mais, je ne suis pas de l'avis de la Gazette et j'estime que M. Marcotty — en tant que particulier — a obtenu un très honorable succès.

Mais il n'en est pas de même de l'Association libérale, laquelle était, en cette circonstance, l'adversaire sérieux contre lequel je luttais.

M. Marcotty, en effet, était pour peu de chose dans l'affaire. Se présentant seul, M. Marcotty eut à peine réuni les suffrages des électeurs de son village, tandis que si l'Association libérale avait, au lieu d'un Marcotty, présenté un marticot authentique, ce quadrumane eut été élu quand même et juste par le même nombre de voix.

Ce chiffre de 1582 voix représente le maximum d'influence du doctrinariste liégeois.

Les 1582 électeurs, qui sont venus dimanche donner leurs suffrages au candidat de l'Association constituent toute l'armée que puisse mettre en ligne le doctrinarisme réduit à ses propres forces.

Rien, en effet, n'a été négligé par les chefs du libéralisme liégeois pour amener au scrutin les électeurs fidèles. Tous les comités libéraux de quartiers ont été travaillés. Des lettres particulières ont été envoyées à une foule d'électeurs par les personnages les plus influents, parmi lesquels on cite des sénateurs, des conseillers provinciaux et communaux. Toute la haute influence doctrinaire a été mise en branle; les démarches personnelles n'ont pas été épargnées et tout cela pour arriver à quoi? à 1582 voix!

Vrai, c'est maigre. On dira bien, il est vrai, que mes 828 voix constituent un chiffre plus maigre encore. Seulement, il faut considérer que j'ai fait dans le Frondeur seulement quelque propagande en faveur de ma candidature; que je n'ai ni écrit une lettre, ni fait une visite à un électeur.

Reste à savoir, maintenant si, le jour où la lutte sera assez importante pour que les radicaux fassent une campagne électorale sérieuse, il sera difficile de regagner les huit cents voix qui m'ont manqué pour triompher dimanche.

C'est ce que nous saurons probablement à la prochaine élection, car il ne faut pas que ces bons doctrinaires s'imaginent que je sois découragé pour si peu.

M. Hanssens ayant eu trois buses avant d'arriver, je ne puis décemment me contenter d'une seule et puisque, en posant ma candidature, je parviens à secouer la torpeur de l'Association doctrinaire, je rendrai au libéralisme liégeois le service de réveiller de temps en temps ses chefs de file.

Comme les membres des trois assemblées électives, élus par la ville, le canton, ou l'arrondissement de Liège sont tous plus âgés que moi, je puis donc compter avoir, une soixantaine de fois — c'est-à-dire à mesure que les possesseurs actuels de tous les mandats politiques ressortissant du corps électoral liégeois mourront — l'occasion de poser ma candidature.

Eh ce sera bien le diable, si sur soixante élections, il n'y en a pas une qui tourne en ma faveur.

HENRI PECLERS.

Au diable la politique.

Que d'autres dans les journaux Prêchent, en phrases brillantes, Les principes les plus beaux Et des maximes ronflantes; J'en ai par-dessus les yeux. Et si l'on veut que l'explique Le plus ardent de mes vœux: Au diable la politique!

Voyez ce gros libéral. Il mange, en public, du prêtre. Mais au confessionnal Il s'agenouille, le traître! Il met sa fille au couvent. Tout en blâmant l'encyclique. Ah! cela se voit souvent, Au diable la politique!

Celui-là braît sur les toits Qu'il est fils de prolétaire: Pour tous il veut mêmes droits. Qu'il arrive au ministère, On verra! mais entretemps. Aux pauvres il fait la nique - Et se donne du bon temps: Au diable la politique!

Ne parlons pas de cagots, De moines ou de jésuite, De petits frères salauds; Cette sequelle moudite: On se sent le cœur hausser Rien qu'à son nom de cette clique Qu'on devrait faire fesser: Au diable la politique!

J'aime cent fois mieux rimer Vers amoureux pour Jeanne Que de tâcher d'abîmer L'illustre échevin Ziane. Jeanne a d'opulents cheveux Sans nul faux toupet antique, Vive donc Jeanne aux yeux bleus! Au diable la politique! FIX.

Le contrat du gaz.

On ne s'étonnera pas si nous revenons souvent sur cette question, qui a, pour la ville de Liège, une importance capitale. Il faut, en effet, que l'on fasse du bruit à propos de ce contrat — si mystérieusement élaboré et autour duquel les feuilles doctrinaires dévouées à la famille Orban essayent d'organiser la conspiration du silence — si l'on ne veut voir encore la ville de Liège livrée pour trente ans aux hommes qui l'exploitent depuis si longtemps.

Heureusement, le branle est donné, l'opinion publique est en éveil et, cette fois du moins, si les liégeois sont encore dépouillés, ce ne sera point sans qu'ils s'en aperçoivent.

Nous avons démontré, dans l'examen que nous avons fait du projet de contrat et du rapport de M. Mahiels, que les prétendus avantages fait par la compagnie du gaz à la ville n'étaient que des trompe-l'œil destinés à masquer les avantages énormes que la compagnie se réserve.

Nous avons prouvé que les conditions auxquelles la compagnie du gaz — si son projet de contrat était admis — permettrait l'usage de la lumière électrique ou de tout autre éclairage supérieur au gaz, sont telles que, en réalité, elles constituent une prohibition absolue, pendant 33 ans, de tout éclairage autre que celui du détestable gaz fabriqué par les Orban — dont la marchandise, comme la politique, manque essentiellement de clarté.

Aujourd'hui nous sommes heureux de voir un journal d'une compétence indiscutable, la Semaine industrielle, dirigée par M. Max Goebel, émettre un avis identique au nôtre sur ce point important.

Les conditions auxquelles la compagnie Orban permettrait l'adoption, dans l'avenir, de la lumière électrique ou de tout autre mode d'éclairage sont telles, dit notre confrère, que jamais, si elles sont maintenues, la ville n'oserait s'exposer aux mille et un procès qu'elles engendreraient, en adoptant n'importe quel mode nouveau d'éclairage. Trente-trois ans, sans rémission! Une génération entière naîtrait, vivrait, s'éteindrait à la lumière douteuse des fumeroles de la compagnie Orban. Nous ne voulons qu'une preuve du caractère captieux des clauses de cet article 18: c'est la condition que le système d'éclairage auquel voudrait s'arrêter la ville, fût établi par concessions régulièrement accordées dans une ou plusieurs villes d'au moins 50,000 âmes. Il n'est aucune ville de cette importance qui ne soit liée par un contrat, à moins qu'elle n'exploite l'éclairage en régie. Or, l'établissement en régie, dans une ville de 50,000 âmes, d'un système nouveau, donnant 15 p. c. d'économie, expérimenté pendant trois années, ne permettrait pas à la ville de Liège d'adopter le nouveau mode d'éclairage!

Pour qu'elle acquière ce droit, il faut qu'un contrat gazier arrive à échéance, dans une ville d'au moins 50,000 âmes, en Belgique, Hollande, France, Angleterre ou Allemagne; que dans cette ville l'on accorde une concession nouvelle, sur la base d'un système d'éclairage, tant pour le service public que pour celui des particuliers; que la supériorité de ce système, égalant au moins 15 %, soit démontrée par une expérience de trois années; que la compagnie liégeoise ait, pendant un an encore, l'option pour établir elle-même le nouveau mode d'éclairage, si tel est son bon plaisir, etc., etc. On ne sera pas loin du terme des trente-trois ans, lorsque tous ces délais auront été observés. Et la Semaine industrielle propose ironiquement de remplacer l'article 18 par cette simple disposition: « Pendant trente-trois ans les particuliers s'éclaireront au gaz

Orban; ils paieront à la compagnie l'éclairage public au prorata de leur consommation particulière. La ville conservera la faculté d'adopter, au frais des contribuables, pour l'éclairage public, tout autre mode d'éclairage que le progrès imposera. Dans ce cas, les particuliers, consommateurs de gaz, paieront néanmoins, à la compagnie l'éclairage public. »

Cette rédaction, il faut le reconnaître, aurait au moins le mérite de la franchise. Nous n'en serions pas moins volés, mais du moins, la compagnie qui attend les bons contribuables liégeois au coin de son contrat, pour les dépouiller à son aise, ne prendrait plus des airs désintéressés et ne pourrait plus, comme elle le fait aujourd'hui, feindre d'immoler ses intérêts à ceux de la ville.

Au reste, nous l'avons dit, il y a quinze jours déjà: il n'est pas besoin de faire ressortir combien sont désavantageuses pour la ville les propositions de la compagnie du gaz, car si celle-ci, ayant des usines en pleine exploitation et possédant toutes ses conduites placées, craint qu'une société qui devra créer des usines, faire une canalisation nouvelle puisse, malgré cela, offrir le gaz à meilleur compte, c'est, évidemment, que la compagnie Orban veut nous gruger.

Il n'y a pas à sortir de là et nous ne pouvons croire, vraiment, que les conseillers communaux de Liège, même les plus bornés, ne se fassent pas ce simple raisonnement.

Nous savons bien qu'il y a le bénéfice que la ville réaliserait dès maintenant, en obtenant de la compagnie l'éclairage gratuit des rues, mais ce bénéfice on en jouirait pendant trois ans seulement, tandis que c'est pendant trente-trois ans que la compagnie du gaz pourrait de nouveau nous faire payer le gaz à un prix excessif, beaucoup plus élevé que celui que l'adjudication publique produirait.

Franchement est-il honnête, est-il sensé d'engager l'avenir pour un avantage immédiat aussi peu important?

Le Conseil communal, en se procurant de pareille façon les quelques centaines de mille francs dont il a besoin pour équilibrer le budget, ne ferait-il pas penser à ces fils de famille qui, ayant besoin d'argent pour faire la noce, empruntent à des usuriers des sommes de cinquante mille francs, remboursables par cinq cent mille le jour où l'on touchera l'héritage paternel?

Une administration sérieuse peut-elle employer de pareils moyens? Ne ferait-elle pas là ce que l'on appelle communément vivre d'expédients et l'administration de la ville de Liège ne ressemblerait-elle pas à des négociants, arrêtés sur le seuil de la faillite et qui, pour se procurer de l'argent d'urgence, tirent sur leur propre caisse!

Quand à la diminution immédiate que la compagnie offre aux particuliers, si l'on accepte le contrat, la compagnie Orban devra néanmoins la faire si même on a recours à l'adjudication publique, pour cette bonne raison que la compagnie — qui se voit tous les jours forcée de diminuer sa production, — une foule de particuliers renonçant au gaz à cause de son prix excessif — aimera encore mieux rabattre de ses prétentions que de perdre son argent pendant ses trois dernières années, et préférer vendre son gaz à un prix presque raisonnable (et d'ailleurs encore trop élevé en comparaison d'autres villes) plutôt que de ne pas le vendre du tout.

Donc, pas de concessions à la compagnie Orban. Que les consommateurs de gaz et les contribuables, dont les intérêts sont les mêmes, restent unis, et que tous ne cessent de réclamer avec fermeté la seule solution qui sauvegarde les intérêts de la ville: l'adjudication publique. CLAPETTE.

Leudi 23 mai, à 8 heures du soir, à la salle de la Société gymnastique, Thier de Fontaine, MEETING organisé par la Chambre de Commerce. Objet: Le contrat du gaz.

Pour rappel, demain dimanche, première journée de courses à la plaine des Mavres. Le soir, au Théâtre royal, Le Moutier de Guignolet, joué par l'excellente troupe Galeries St-Hubert.

A coups de fronde.

Le samedi dernier, des personnes qui se trouvaient au Palais de justice ont été mises

en émoi par un fait étrange: l'apparition de M. l'avocat Charles Masson dans les diverses chambres du tribunal de première instance et de la cour d'appel.

Nous croyons devoir rassurer les personnes qui tremblent encore pour les malheureux qui auraient confié leurs intérêts à M. Masson. Celui-ci se trouvait au palais, non pour plaider, mais uniquement pour recommander à tous les avocats de sa connaissance de ne pas manquer d'aller voter pour le candidat doctrinaire.

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre un truc employé par la Compagnie du gaz pour gruger les liégeois.

Ce truc consiste en une pétition, colportée par des complices inconscients de la Société Orban et demandant que le prix du gaz soit, dès aujourd'hui, réduit à 18 centimes. Les personnes qui ont consenti à signer cette pétition ignorent sans doute que les partisans de la compagnie Orban vont en prendre texte pour prétendre que les principaux consommateurs sont partisans du contrat de la compagnie, puisque ce ne peut être que dans le cas où la ville signerait le contrat qu'elle aurait qualité pour demander une réduction quelconque à la compagnie Orban.

Contribuables gare à vos poches et méfiez-vous des pétitions qui ne réclament pas l'adjudication publique.

Les guêpes gauloises.

En annonçant dans notre dernier numéro la mort de M. J. Wilmart, nous avons dit que la Belgique perdait en lui son premier journaliste.

Rien n'est plus vrai. Jules Wilmart avait, en effet, ce qui manque à presque tous les journalistes belges: des opinions raisonnées, plantant au dessus des idées mesquines imprimées dans les cerveaux belges par l'éternelle querelle clérical-libérale; des opinions exprimées en phrases claires, nettes, incisives, en un style original exempt des clichés d'un usage courant dans la polémique des feuilles belges.

L'extrait suivant du premier volume des Guêpes gauloises publiées le 27 juillet dernier et si peu lues — hélas! — par le public belge, donnera une idée de l'allure vive et spirituelle du style de Wilmart:

C'est un fait reconnu dès aujourd'hui dans l'univers que le parti libéral est le parti du progrès.

Mais comme on l'a fort justement observé, qui dit progrès dit sagesse et les améliorations pour être sérieuses doivent être lentes.

C'est en restant fidèle à cette maxime que le parti libéral nous a délivrés de sa présence. Il a mis six ans pour arriver à ce beau résultat.

Mais c'est un résultat qui du moins, espérons-le, sera définitif.

C'est ce que le libéralisme a fait de mieux depuis son arrivée au pouvoir, c'est d'en sortir.

Je sais que de méchantes langues comme on en voit tant, ont prétendu que le parti libéral, en dépit de sa sagesse n'avait point prévu ce résultat, et qu'il ne l'a trouvé que par hasard comme on a trouvé le fil à couper le beurre et la poudre à canon.

Je n'en crois rien. Il y a longtemps que M. Frère avait combiné, d'accord avec M. Malou, la chute du parti libéral.

C'est la politique de bascule qui sévit dans notre pays depuis 1830, qui exaspère les ignorants, mais qui fait la joie des malins et consolide la tranquillité du trône.

M. Frère pouvait se faire crouler en vingt-quatre heures.

Il a mis six ans à la besogne. C'est long.

Mais c'est sage. Tous les progrès doivent être lents.

Reste à savoir si les catholiques seront aussi sages que les libéraux, c'est-à-dire s'ils seront aussi lents à se faire mettre à la porte.

Cela dépendra. Si les catholiques ne font rien, ce qui est le comble de la lenteur et par conséquent de la sagesse, ils pourront indéfiniment s'éterniser au pouvoir.

Le public ne s'en plaindra point si la ruine des catholiques doit nous ramener les

LES QU'ON RENCONTRE



À
SIX HEURES
DU MATIN



VERS HUIT
HEURES



À DIX
HEURES



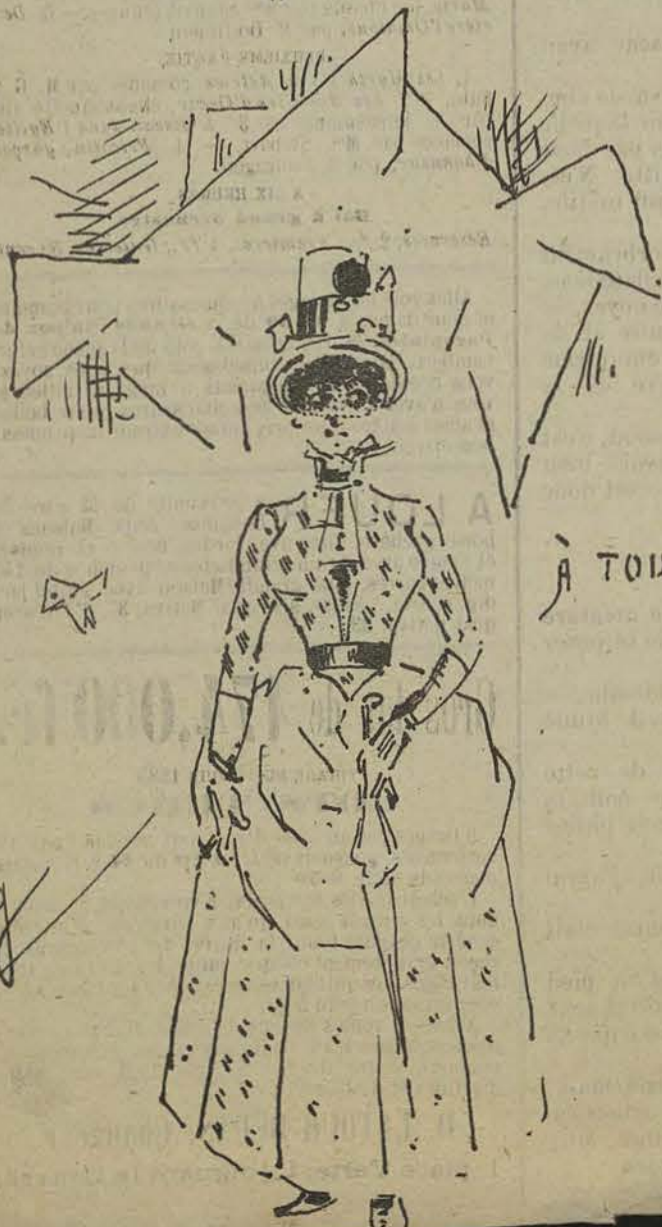
À NEUF
HEURES



À MIDI



À DEUX
HEURES



À TOUTES
HEURES



À TROIS

HEURES



À HUIT
HEURES

zig